



AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE QUÉBÉCOIS: MÉMOIRE DE LA RÉGION DE LAVAL

DÉPOSÉ PAR

LA TABLE DE CONCERTATION AGRO-ALIMENTAIRE DE LAVAL

LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LAVAL

LA COMMISSION RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT DE LAVAL

À LA

**COMMISSION SUR L'AVENIR DE L'AGRICULTURE ET DE
L'AGROALIMENTAIRE QUÉBÉCOIS**

18 AVRIL 2007

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE.....	3
INTRODUCTION.....	4
SURVOL SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE.....	6
PORTRAIT DE L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE	6
L'AGRICULTURE	7
LA TRANSFORMATION	7
LA DISTRIBUTION	7
AVIS RÉGIONAL DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION.....	8
LES BESOINS ALIMENTAIRES DE LA POPULATION	8
LA PRODUCTION AGRICOLE.....	9
LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE	13
LA DISTRIBUTION DES PRODUITS ALIMENTAIRES	14
LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE PRODUITS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES	15
LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES	16
L'AGRICULTURE, L'AGROALIMENTAIRE ET L'ENVIRONNEMENT	17
LA SANTÉ ET LES PRÉOCCUPATIONS DES CONSOMMATEURS	18
LA RURALITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL.....	20
LA GOUVERNANCE.....	21
ANNEXE 1 - SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS.....	23
ANNEXE 2 - PRÉSENTATION DE LA TCAAL.....	25
ANNEXE 3 - PRÉSENTATION DE LA CRÉ DE LAVAL ET DE LA CDRL.....	26
ANNEXE 4 - ORGANISMES AYANT PARTICIPÉ À LA CONSULTATION.....	28

Préambule

Le présent mémoire est issu d'une consultation réalisée par la Table de concertation agro-alimentaire de Laval (TCAAL) et la Conférence régionale des élus de Laval (CRÉ DE LAVAL) à la demande de la Commission régionale de développement de Laval (CRDL), instance consultative de la CRÉ DE LAVAL en matière de développement régional.

Rappelons que la Table de concertation agro-alimentaire de Laval réunit les différents leaders lavallois de la filière agroalimentaire et que la Commission régionale de développement de Laval réunit les acteurs du développement économique, social, environnemental et culturel de Laval ainsi que les leaders politiques de la région. Pour sa part, la CRÉ DE LAVAL est constituée des membres Conseil de Ville de Laval à laquelle assistent les députés de l'Assemblée nationale et la ministre responsable de la région.

Étant donné l'importance du secteur agroalimentaire pour la région de Laval, c'est avec enthousiasme que les partenaires lavallois ont accepté de contribuer à la consultation menée par la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois afin de dresser un état de la situation des enjeux et défis de l'agriculture et de l'agroalimentaire et faire des recommandations au gouvernement.

Le présent mémoire est le fruit de leur réflexion et s'inscrit dans la continuité des orientations de développement que se sont données les partenaires lavallois au cours des dix dernières années; orientations qui situent le développement durable, l'intersectorialité et la prise en charge du milieu au cœur de leurs préoccupations.

Introduction

C'est avec grand plaisir que la Table de concertation agro-alimentaire de Laval (TCAAL), la Conférence régionale des élus de Laval (CRÉ DE LAVAL) et la Commission régionale de développement de Laval (CRDL) ont résolu de participer à la consultation menée par la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois.

D'entrée de jeu, nous tenons à souligner l'importance que nous accordons à cette consultation, la région de Laval disposant d'une importante industrie agroalimentaire tant dans le domaine de la production que dans le domaine de la transformation.

Soulignons que l'agriculture à Laval, compte près de 7 000 hectares en zone agricole permanente, répartis sur 30% de la superficie de l'île et que l'industrie de la transformation alimentaire occupe également une place de choix dans le développement économique de la région.

Cette réalité a amené les principaux intervenants économiques de la région à joindre leurs efforts afin de doter la région de Laval d'un « *Plan stratégique en matière de développement agroalimentaire dans la région de Laval* » en vue d'orienter les actions et mettre en place des projets structurants pour favoriser la croissance du secteur agroalimentaire de la région. Les travaux entrepris dans le cadre de la réalisation de ce plan nous ont permis de constater les tendances lourdes qui affectent cette industrie au Québec et d'emblée, nous partageons les constats et préoccupations émis par la Commission.

Laval, se définit comme une région naturelle de concertation; les acteurs de différents secteurs se côtoient et travaillent en synergie afin d'apporter des solutions novatrices aux différentes problématiques qui affectent le territoire. À l'instar de la Commission, nous avons pu constater qu'une bonne partie de la production alimentaire produite, transformée et distribuée ne se rend pas aux consommateurs alors que les banques alimentaires connaissent une hausse sans précédent de demandes d'aide. Récemment un colloque régional en matière de sécurité alimentaire a été organisé et les agriculteurs de la région ont accepté d'y participer. Des projets novateurs sont actuellement expérimentés afin d'améliorer la disponibilité de fruits et légumes frais dans les quartiers les plus défavorisés. Le développement durable mérite que l'on tente de concilier les besoins de la population avec les ressources disponibles sur le territoire.

Malheureusement, peu de moyens sont donnés aux régions pour expérimenter des approches novatrices qui pourraient permettre, à terme, d'apporter des solutions durables aux différentes problématiques vécues en matière agroalimentaire.

La région de Laval est plus particulièrement défavorisée au chapitre des différentes aides gouvernementales apportées aux secteurs de l'agriculture et de la transformation alimentaire; pourtant la région de Laval dispose des meilleures terres agricoles du Québec. Dans un contexte de développement durable, il nous importe de protéger et mettre en valeur ce patrimoine québécois. Or, depuis plusieurs années, la région de Laval tente de sensibiliser les différents ministères aux enjeux réels de l'agriculture périurbaine. Des problématiques telles la spéculation foncière en milieu urbain, le démembrement des terres, la cohabitation des divers usages du territoire et la multifonctionnalité des terres sont au nombre des grandes problématiques auxquelles la région tente d'apporter des solutions.

Or, bien qu'étant une région administrative, nous déplorons le fait que le gouvernement du Québec et son ministère sectoriel, le MAPAQ, ne modulent ni leurs services, ni leurs programmes à l'échelle du territoire en respect de la région administrative et aux spécificités lavalloises. A titre d'exemple, la région de Laval, malgré ses nombreuses représentations à cet égard, ne dispose toujours pas d'un réseau régional de services-conseils adapté aux besoins spécifiques de l'horticulture ornementale et maraîchère. Qui plus est, les instances de la région de Laval ne disposent pas d'un siège permanent dans la structure du réseau *Agriconseils Montréal-Laval-Lanaudière*. Dans un même contexte, au niveau de l'industrie de la transformation alimentaire, on constate que, ne disposant pas des programmes offerts dans des régions limitrophes, les entreprises lavalloises voient dans le déménagement l'opportunité d'obtenir l'aide financière nécessaire à leur expansion.

Par ailleurs, l'agriculture périurbaine comporte des défis auxquels le gouvernement devrait porter une attention particulière notamment les effets pervers engendrés par la spéculation foncière, laquelle contribue au morcellement des terres et génèrent de nombreux obstacles à la relève agricole. Entre autres, un fond dédié à supporter les efforts municipaux en matière de remembrement des terres nous apparaît impératif pour maintenir une agriculture viable. Enfin, il nous semble également pertinent de revoir, à court terme, l'harmonisation et la cohérence entre les orientations et les législations des ministères responsables de l'environnement et de l'agriculture qui placent actuellement la municipalité dans un rôle d'arbitre sans lui conférer les pouvoirs de décision.

Bref, plus que tout, la région de Laval croit que la régionalisation est nécessaire à la prise en charge du développement de ce secteur de l'industrie et que celle-ci doit s'opérer sur la base des territoires des régions administratives. Malheureusement, on constate encore le peu de degré d'avancement de la régionalisation au Québec, cet état de fait nous privant des principaux leviers dont nous aurions besoin afin de vraiment développer notre prise en charge dans un contexte de développement durable.

Profil de la région

Survol socio-démographique

Laval jouit d'une structure de gouvernance unique ; elle cumule à la fois le statut de ville, de municipalité régionale de comté (MRC) et de région administrative.

En 2006, sa population se chiffrait à 376 845 habitants, représentant 5% de la population québécoise. Avec 1 532 habitants/km², la région se classe au deuxième rang au niveau de la densité de la population après Montréal. Sa croissance démographique est, pour sa part, estimée à 16,25% d'ici 2021.

En 2001, 13% de la population était âgée de 65 ans et plus. De 2001 à 2026, on prévoit une croissance de 107% des personnes de ce groupe d'âge.

La présence de plusieurs communautés culturelles confère à Laval les avantages d'une culture riche et variée. En 2001, 15% de la population lavalloise était composée d'immigrants reçus comparativement à 10% pour l'ensemble du Québec.

Les statistiques démontrent que Laval bénéficie d'une situation économique enviable. Le revenu moyen familial à Laval était de 65 069 \$ en 2006, tandis que le revenu moyen familial au Québec s'élevait à 59 297 \$. Le taux de chômage en 2006 était de 6,7% pour Laval comparativement à 8,2% pour le Québec. En 10 ans, les investissements ont passé de 331 000 000 \$ (1995) à 1 566 000 000 \$ (2005), dépassant le milliard, pour une quatrième année consécutive. Malgré ces résultats, un rapport de l'Agence de Santé et des Services sociaux de Laval indique qu'en 2006, 14 443 personnes ont eu recours chaque mois à l'un des services de dépannage alimentaire disponibles dans la région de Laval.

Portrait de l'industrie agroalimentaire

Constituée de 1 750 entreprises, l'industrie agroalimentaire représentait en 2002 un chiffre d'affaires de 2,68 milliards de dollars et procurait de l'emploi à 15 800 travailleurs et travailleuses, répartis dans les secteurs suivants :

Industrie agroalimentaire	Millions \$	Emplois
Agriculture (recettes provenant du marché)	50	500
Transformation (valeur des livraisons)	280	4 000
Commerce de détail (valeur des ventes)	920	4 100
Commerce de gros (chiffre d'affaires)	1 150	2 000
Restauration (recettes)	280	5 200
TOTAL Ensemble de l'industrie	2 680	15 800

Source : Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec, estimation pour 2002, MAPAQ

L'agriculture

Alors qu'au Québec, l'agriculture est orientée vers la production laitière (44% de la production québécoise), Laval comptait, en 2001, 152 entreprises agricoles dont 80 étaient spécialisées dans le secteur de l'horticulture ornementale et 42 en horticulture fruitière et maraîchère.

Laval se définit comme étant la « *capitale horticole du Québec* », car on y retrouve la plus grande concentration de serristes ornementaux au Québec. Cette concentration est à la base d'initiatives régionales, tel la création en 1997 de la corporation Hortiparc, vouée à la commercialisation des produits et services horticoles, de même que la construction du complexe de serres au Centre de la Nature ainsi que la mise en place d'un nouveau programme de formation au Collège Montmorency en paysages et commercialisation horticole.

Reconnaissant l'apport économique des activités agricoles et horticoles sur son territoire, Ville de Laval a été une pionnière en mettant de l'avant plusieurs initiatives visant à consolider ce secteur d'activités, dont notamment, la signature d'un protocole d'entente avec l'UPA Laval ayant pour objet le traitement conjoint (Ville – UPA) des demandes d'inclusion ou d'exclusion à la zone agricole permanente. Ville de Laval a également créé la corporation para-municipale Agriculture Laval (AGRIL) ayant pour mandat le remembrement et la remise en culture des terres inexploitées.

En 2000, le plan de développement technopolitain de Laval Technopole reconnaissait l'AGROPÔLE comme l'un des pôles de base pour le développement économique de la région.

La zone agricole permanente

La zone agricole permanente, représente 30% du territoire (7 000 hectares), cohabite avec des zones résidentielles et industrielles, ce qui en fait une agriculture de type périurbain. Une telle pratique de l'agriculture, à l'intérieur de la trame urbaine, entraîne des pressions de diverses natures sur les noyaux de production (spéculation foncière, cohabitation des usages, environnement, etc.).

La transformation

À Laval, des 80 entreprises oeuvrant dans la transformation alimentaire, 28% se spécialisent dans les viandes et charcuteries et 13% dans le secteur de la boulangerie. Aucune entreprise n'est présente dans le secteur de première transformation.

La distribution

Les grossistes

Le secteur de la distribution est également très dynamique à Laval avec plus de 80 entreprises de toutes tailles et de spécialisations variées. Notons que les entreprises que l'on qualifie de « distributeurs » sont des intermédiaires grossistes entre les producteurs / transformateurs et les deux grands segments de la distribution, soit le détail et les réseaux HRI.

Le détail

Les entreprises oeuvrant dans la vente au détail des produits agroalimentaires constituent une grappe d'environ 200 entreprises. Il s'agit de chaînes d'alimentation et de boutiques spécialisées en alimentation (fruiteries, boucheries, boulangeries).

Le réseau HRI

L'alimentation hors foyer est l'une des composantes de la chaîne agroalimentaire qui se subdivise en trois sous-secteurs : l'hôtellerie, la restauration et l'institutionnel. À Laval, le seul secteur de la restauration compte plus de 400 établissements et génère près de 5200 emplois.

Avis régional dans le cadre de la consultation

Le présent mémoire a été réalisé à partir des constats, défis et recommandations identifiés par les partenaires régionaux lors de la consultation tenue le 19 mars dernier. La séance de travail a été menée en fonction des 10 thématiques du document de consultation.

Les besoins alimentaires de la population

Constats

L'offre

La région de Laval dispose d'une offre variée de produits frais disponibles par le biais de 51 kiosques fermiers, 44 épiceries et 10 fruiteries. Cependant, la tendance à la relocalisation des commerces alimentaires près des grands axes routiers, la diminution du nombre de commerces de proximité au profit des franchises et la mutation des dépanneurs traditionnels vers une offre de produits alimentaires moins variée compromettent l'accessibilité à des produits alimentaires pour les populations à mobilité réduite ou se véhiculant en transport en commun.

La demande

La croissance de la population engendre une consommation grandissante de produits alimentaires. D'autre part, les variations socio-démographiques anticipées généreront une demande pour de nouveaux produits, offrant ainsi des perspectives de développement intéressantes pour le secteur agroalimentaire régional.

Insécurité alimentaire

Au cours des dernières années, la région a porté une attention particulière à la sécurité alimentaire des Lavallois et Lavalloises. Au terme d'un colloque en sécurité alimentaire qui a eu lieu en début d'année et auquel près de deux cents personnes ont participé, quatre orientations ont été identifiées afin de guider la région dans ses actions en la matière :

- ♦ Assurer une offre alimentaire accessible à coût abordable dans les quartiers défavorisés et aux personnes vulnérables en termes de variété des aliments, de proximité et de diversité des sources d'approvisionnements tels que des services commerciaux, communautaires, des dépannages d'urgence, etc. ;
- ♦ Favoriser l'achat de produits locaux pour soutenir le développement d'un système agroalimentaire durable qui respecte les principes liés à la sécurité alimentaire ;
- ♦ Maintenir une instance de travail intersectorielle en sécurité alimentaire ;
- ♦ Promouvoir et soutenir la revalorisation des habiletés et connaissances liées à l'alimentation.

La région considère ainsi que la sécurité alimentaire à court, moyen et long terme passe nécessairement, dans un contexte de développement durable, par la pérennité du système agroalimentaire. Celle-ci nécessite d'assurer la complémentarité et la cohérence entre les actions des différents acteurs afin que l'agriculture locale puisse poursuivre ses activités et répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre ceux des générations futures.

La concertation comme piste de solution

Les participants à la rencontre sont d'avis que la concertation est l'ingrédient essentiel pour le développement d'un système agroalimentaire durable. La Table de concertation agro-alimentaire de Laval (TCAAL) étant l'organisme de concertation régional reconnu par le gouvernement en matière d'agroalimentaire, il est de ses responsabilités de favoriser une meilleure adéquation entre l'offre et la demande régionale par le biais de ses activités de promotion et de concertation. Entre autres initiatives, la TCAAL a d'ailleurs initié une étude de faisabilité pour développer des haltes maraîchères aux stations de métro de Laval, projet qui permettrait notamment de favoriser l'accessibilité à des produits alimentaires frais dans un des quartiers les plus défavorisés de Laval.

Les ressources humaines et financières actuelles de la TCAAL ne lui confèrent pas la marge de manœuvre nécessaire pour assurer pleinement la concertation des acteurs responsables du développement d'un système agroalimentaire durable.

Considérant les éléments suivants :

- ♦ Accessibilité de l'offre alimentaire déficiente dans certains secteurs;
- ♦ Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région, volet 1 : Appui à la concertation insuffisant pour permettre à la TCAAL de réaliser pleinement ses mandats.

Nous recommandons, au chapitre des besoins alimentaires de la population :

1. **Consolider la mission des Tables de concertation agroalimentaire régionales afin qu'elles puissent intégrer à leur mission la pérennité du système agroalimentaire de leur région respective et en conséquence octroyer à celles-ci les ressources financières suffisantes afin qu'elles puissent assumer pleinement l'ensemble de leur mission**

La production agricole

Constats

Coûts de production

En 2001, Laval comptait sur son territoire 152 fermes dont 80 étaient spécialisées dans le domaine des serres, des pépinières et de la floriculture alors que 34 autres se spécialisaient dans la culture des légumes et des melons, cette dernière représentant le deuxième secteur en importance, tel qu'en fait foi le tableau suivant :

Tableau 1 :

Nombre de fermes déclarant des revenus agricoles bruts supérieurs à 2 500 \$ selon le genre (classification SCIAN), Laval, 2001

Genre de ferme	Laval		Québec		Laval/ Québec
	Nombre	%	Nombre	%	
Élevage des bovins	6	3,95	13 390	43,85	0,04
Élevage des porcs	0	0,00	2 224	7,28	0,00
Volailles et œufs	0	0,00	759	2,49	0,00
Moutons et chèvres	3	1,97	640	2,10	0,47
Autres élevages	7	4,61	1 426	4,67	0,49
Céréales et oléagineux	5	3,29	3 210	10,51	0,16
Légumes et melons	34	22,37	1 092	3,58	3,11
Fruits et noix	8	5,26	1 044	3,42	0,77
Serres, pépinières, floriculture	80	52,63	1 386	4,54	5,77
Autres cultures	9	5,92	5 368	17,58	0,17
Total	152	100,00	30 539	100,00	0,50

Source: Statistique Canada, Recensement de l'agriculture 2001, no. 95F0301XIF

Le type d'agriculture pratiqué à Laval, soit l'horticulture, engendre des coûts de production supérieurs aux autres segments de l'industrie. De fait, les fermes lavalloises consacrent, en moyenne, pour leur fonctionnement 204 272 \$ alors que la moyenne provinciale, par ferme, s'élève à 158 909 \$. Ce sont particulièrement les dépenses au niveau de la main-d'œuvre et de l'utilisation du carburant (chauffage de serres) qui engendrent des frais d'exploitation supérieurs aux autres secteurs de production, tel qu'en fait foi le tableau 2.

Or, l'accroissement des coûts d'exploitation dans le secteur serricole, notamment au chapitre du carburant, de la main-d'œuvre et des semences, freine l'implantation de solutions novatrices qui permettraient de dynamiser et améliorer la profitabilité de ce secteur (prolonger la période de culture, recourir à des sources d'énergie renouvelable, etc.).

Tableau 2
Dépenses pour le fonctionnement des exploitations agricoles, Laval, 2000

Type de dépenses	Laval				Québec			
	Fer- mes	Montant	% du total	Moy./ ferme	Fermes	Montant	% du total	Moy./ ferme
Dépenses totales	162	33 091 999	100,00	204 272	32 139	5 107 180 792	100,00	158 909
Engrais et chaux	124	1 865 881	5,64	15 047	19 476	193 834 036	3,80	9 952
Herbicides, insect., fongicides	107	835 465	2,52	7 808	15 696	87 962 863	1,72	5 604
Semences et plants	122	3 220 548	9,73	26 398	19 980	159 748 262	3,13	7 995
Aliments pour animaux	22	346 108	1,05	15 732	19 933	1 077 439 111	21,10	54 053
Achats animaux et volailles	12	322 620	0,97	26 885	11 968	753 764 899	14,76	62 982
Vétérinaires, médicaments	18	63 911	0,19	3 551	19 119	132 727 337	2,60	6 942
Travail à forfait- à contrat	34	436 359	1,32	12 834	17 697	207 992 234	4,07	11 753
Salaires-total	92	9 375 273	28,33	101 905	16 212	593 627 640	11,62	36 617
Carburants	153	3 114 850	9,41	20 358	30 777	207 931 146	4,07	6 756
Entretien machin., équip., véhic.	143	1 259 554	3,81	8 808	29 810	249 073 009	4,88	8 355
Location machin.,équip., véhic.	39	447 726	1,35	11 480	7 481	40 506 502	0,79	5 415
Entretien bâtiments-clôtures	101	725 923	2,19	7 187	26 217	134 874 625	2,64	5 145
Location terres et bâtiments	36	328 615	0,99	9 128	9 969	62 785 305	1,23	6 298
Élect., télép., autres télécom.	148	967 347	2,92	6 536	30 142	128 192 012	2,51	4 253
Frais d'intérêts	90	1 195 210	3,61	13 280	23 397	399 075 974	7,81	17 057
Autres dépenses	148	8 586 609	25,95	58 018	29 796	677 645 837	13,27	22 743

Source: Statistique Canada, Recensement de l'agriculture 2001, no. 95F0301XIF

Mode d'occupation des terres

Le mode d'occupation des terres est un autre trait distinctif de l'agriculture lavalloise. Alors qu'à l'échelle du Québec, 83,5% de la superficie totale des fermes est occupée par le propriétaire du sol, à Laval, seulement 47,6% de la superficie totale est occupée par le propriétaire. La situation origine du fait que depuis des années, le développement immobilier soutenu crée une pression continue sur la zone agricole permanente. Cette pression s'est traduite par un accroissement de la spéculation foncière, rendant l'achat des terres beaucoup plus onéreux. Les producteurs et leur relève n'ont souvent d'autre choix que de recourir à la location de terres afin de pouvoir développer leur entreprise en contexte périurbain. Qui plus est, certains spéculateurs fonciers refusent même de louer leurs terres afin d'éviter de créer une situation permanente qui freinerait leur capacité de vendre rapidement dans un contexte de dézonage agricole.

Tableau 3
Superficie des fermes selon le mode d'occupation, Laval, 2001

Mode d'occupation	Laval				Québec			
	Fer-mes	Acres	Hec-tares	% sup.	Fermes	Acres	Hectares	% sup.
Superficie possédée	149	6 409	2 594	47,61	30 995	7 049 623	2 852 881	83,49
Superficie louée ou métayage	50	7 053	2 854	52,39	10 468	1 394 033	564 145	16,51
Superficie totale	162	13 462	5 448	100,00	32 139	8 443 656	3 417 026	100,00

Source: Statistique Canada, Recensement de l'agriculture 2001, no. 95F0301XIF

L'horticulture : secteur agroalimentaire négligé

L'horticulture fait souvent figure de parent pauvre dans la mise en œuvre des politiques agricoles nationales, lesquelles visent davantage l'élevage des bovins, la production laitière et les grandes cultures céréalières. Malgré le fait que l'horticulture ornementale soit actuellement un type de production non éligible à la stabilisation du revenu et qu'elle soit le seul secteur de l'agroalimentaire à percevoir des taxes sur ses ventes, peu de mesures d'appui financier sont prévues pour soutenir le développement du secteur serricole.

Concurrence étrangère

L'importation croissante de fruits, légumes et fleurs provenant des marchés extérieurs accroît la difficulté de pénétration des producteurs locaux dans les marchés de détail et dans les marchés des HRI (hôtel, restaurant, institution). En effet, ces produits étrangers sont non seulement offerts à longueur d'année, mais ils le sont à un prix difficile à concurrencer par les producteurs de la région. Étant donné que le consommateur québécois n'est peu ou pas informé des conséquences économiques, sociales et environnementales de son pouvoir d'achat, il n'a pas tendance à consommer de façon à encourager la production locale et à forcer les marchés de distribution à prioriser l'achat de denrées produites au Québec.

Considérant les éléments suivants :

- ◆ Coûts de production plus élevés dans le secteur horticole;
- ◆ Faible taux d'innovation;
- ◆ Peu de mesures d'appui financier au secteur serricole;
- ◆ Spéculation entraînant la hausse du prix des terres agricoles;
- ◆ Concurrence des produits importés;
- ◆ Consommateur peu informé et sensibilisé.

Nous recommandons, au chapitre de la production agricole :

2. **Instaurer des programmes d'aide à la commercialisation, à la promotion et à l'innovation permettant de développer le secteur horticole**
3. **Retourner une partie des taxes de vente perçue sur la vente de produits d'horticulture ornementale aux organismes de promotion et de commercialisation de ce secteur afin qu'ils fassent la promotion des produits horticoles auprès du public**
4. **Instaurer des mesures pour valoriser et consolider la zone agricole périurbaine, afin de décourager la spéculation foncière**
5. **Soutenir les initiatives de sensibilisation des consommateurs aux bienfaits économiques, sociaux et environnementaux de leurs achats de produits locaux**

La transformation alimentaire

Constats

À Laval, le secteur de la transformation alimentaire est représenté par 80 entreprises et fournit de l'emploi à quelque 4 000 travailleurs. Paradoxalement, ses activités se concentrent dans les filières liées à la production animale (viandes et charcuterie) alors que l'horticulture domine en matière de production.

En raison des règles d'hygiène et de salubrité prévalant dans les installations de transformation alimentaire, le coût d'acquisition des équipements et de l'aménagement est très élevé. Ajoutons que la rareté et le coût élevé des terrains à Laval augmentent les coûts d'implantation des entreprises, réduisant ainsi la marge de manœuvre disponible pour l'innovation. La proximité des grands centres de distribution et la présence d'un réseau routier développé demeurent toutefois des facteurs de localisation de choix.

Les programmes d'aide existants, peu nombreux et destinés à des investissements majeurs, sont difficilement accessibles aux petites entreprises de transformation¹. De plus, les programmes d'aide financière sont très souvent orientés vers l'étude plutôt que vers l'action concrète. La situation est d'autant plus gênante pour les entreprises lavalloises qui n'ont pas accès à certains programmes de soutien actuels s'appliquant aux régions limitrophes à la région de Laval. Lorsque vient le temps de prendre de l'expansion, les entreprises sont alors tentées de se relocaliser dans ces régions, puisque les programmes leurs offrent des conditions avantageuses non existantes à Laval.

À l'instar des autres secteurs d'activités, le secteur de la transformation fait face à des difficultés de recrutement. Les métiers de l'industrie de la transformation alimentaire n'attirent que peu de candidats. C'est d'autant plus vrai dans la région de Laval où l'effervescence économique entraîne une certaine compétition entre les entreprises pour le recrutement de la main-d'œuvre. Les conditions de travail difficiles qui prévalent au sein des entreprises de ce secteur ont également pour effet de rebuter les jeunes à l'heure du choix de carrière.

¹ Le FDTA est accessible à des entreprises qui doivent oeuvrer en transformation depuis un minimum de deux ans, excluant ainsi les entreprises de production ou de distribution qui souhaiteraient développer un volet transformation. Certains volets du programme exigent des investissements de plus de 50 000 \$.

Plus que jamais l'introduction de l'innovation dans le secteur de la transformation alimentaire apparaît incontournable afin d'améliorer la compétitivité des entreprises dans un contexte de mondialisation des marchés et de pénurie de main-d'œuvre.

Considérant les éléments suivants :

- ◆ Conditions d'expansion difficiles (coûts des équipements, normes très restrictives);
- ◆ Compétition déloyale générée par les programmes d'aide;
- ◆ Difficulté de recrutement de la main-d'œuvre;
- ◆ Faible niveau d'innovation.

Nous recommandons, au chapitre de la transformation alimentaire :

6. Adapter le programme de Fonds de développement de la transformation alimentaire (FDTA) afin qu'il puisse soutenir les projets d'investissement de toute taille et les entreprises souhaitant débiter des opérations de transformation
7. Agir de façon équitable en offrant aux entreprises de transformation alimentaire de Laval, les mêmes programmes d'aide à l'expansion que dans les autres territoires du Québec
8. Soutenir l'introduction de l'innovation dans le secteur de la transformation alimentaire afin de la rendre compétitive

La distribution des produits alimentaires

Constats

À Laval, comme ailleurs au Québec, la distribution alimentaire est majoritairement dominée par trois grandes chaînes : Loblaw, Sobeys et Métro. D'une part, cette concentration tend à éloigner les petits producteurs et transformateurs agroalimentaires des centres de décision. D'autre part, ces grands détaillants imposent souvent des restrictions aux producteurs, telles des frais de représentation, des frais de listage, des paiements forfaitaires, voire l'exclusivité de l'approvisionnement, autant de conditions impossibles à atteindre pour de petits exploitants.

Quant aux services alimentaires des hôtels, restaurants et institutions (HRI), ils offrent également peu de débouchés pour les entreprises agroalimentaires de la région. Leurs politiques d'achat axées sur les bas prix, de même que les volumes exigés ont pour effet de dissuader les producteurs et les transformateurs qui ne peuvent répondre à de telles exigences. Considérant les nombreuses barrières à l'entrée, peu d'initiatives sont mises en place afin de pénétrer les réseaux actuels de distribution. De plus, les programmes d'aide pouvant soutenir ce genre d'initiatives régionales sont plutôt restrictifs.

Le développement de réseaux alternatifs de distribution pour les petits producteurs régionaux est au nombre des stratégies envisagées à Laval afin de soutenir la croissance de ce secteur. Diverses études sont actuellement en cours afin d'identifier des projets novateurs qui pourraient être mis de l'avant dans la région.

Considérant les éléments suivants :

- ♦ Difficulté de pénétration des réseaux de distribution;
- ♦ Difficulté pour le consommateur d'avoir accès aux produits locaux.

Nous recommandons, au chapitre de la distribution des produits alimentaires :

9. **Instaurer une campagne de promotion et de sensibilisation des consommateurs aux produits régionaux afin d'encourager l'achat local et inciter les marchands à offrir des produits locaux**
10. **Mettre en place des conditions facilitantes pour la réalisation de projets-pilotes d'approvisionnement des réseaux HRI afin d'aider les producteurs et transformateurs locaux à pénétrer ces marchés**

Le commerce extérieur de produits agricoles et agroalimentaires

Constats

Depuis maintenant dix ans, Laval Technopole Export soutient les entreprises lavalloises souhaitant développer leurs marchés internationaux. Lorsqu'il s'agit de supporter des entreprises agroalimentaires, Laval Technopole Export travaille en collaboration avec le Club Export Agroalimentaire.

Les nouvelles contraintes à l'exportation (C-TPAT, hausse de la valeur du dollar...) ajoutées au fait que les denrées alimentaires sont assujetties à des normes spécifiques au secteur font en sorte que les entreprises lavalloises sont peu présentes sur les marchés extérieurs. Les acheteurs étrangers recherchent des produits régionaux à valeur ajoutée pouvant se démarquer sur des marchés de spécialités; les entreprises lavalloises de production et de transformation étant peu nombreuses à œuvrer dans ce secteur, le commerce extérieur des produits agroalimentaires lavallois est quasi-inexistant. Afin d'augmenter la présence des produits de spécialités sur les marchés extérieurs, le soutien aux services d'accompagnement à l'export, tel que mis en place dans les régions du Québec avec le soutien financier de DEC du MDEIE, apparaît incontournable.

Considérant les éléments suivants :

- ♦ Contraintes à l'exportation.

Nous recommandons, au chapitre des marchés extérieurs :

11. **Maintenir le soutien financier accordé aux services d'accompagnement à l'exportation (ORPEX) dans chacune des régions du Québec ainsi qu'au Groupe Export agroalimentaire Québec-Canada**

Le développement des ressources humaines

Constats

Formation de base

Quatre institutions se partagent l'ensemble des programmes de formation de base et des activités de perfectionnement liés à l'agriculture et à l'agroalimentaire pour la région de Laval. Il s'agit du Collège Montmorency, de l'École hôtelière de Laval, du Centre de formation horticole de Laval et du Collectif régional de la formation agricole Montréal-Laval-Lanaudière. Tant au niveau secondaire que collégial, l'offre de formation est riche et variée.

Afin d'adapter les programmes aux nouvelles réalités de l'industrie, le ministère de l'Éducation a entamé, il y a quelques années, une révision des programmes d'études professionnelles. Bien que des modifications aient été apportées aux programmes existants, de même que de nouveaux programmes aient été développés, le ministère ne les a toujours pas actualisés, entraînant ainsi une divergence entre l'offre de formation et les besoins réels de l'industrie.

Formation continue

Afin de faciliter l'intégration de la main-d'œuvre en entreprise, Emploi-Québec collabore avec les institutions de formation et les entreprises, proposant à ces dernières des mesures flexibles répondant aux caractéristiques de leur organisation. Les employeurs semblent toutefois peu informés de la flexibilité de l'offre de formation.

Difficultés de recrutement

Malgré l'importante offre de formation, les nombreuses mesures d'aide proposées par Emploi-Québec et les campagnes de valorisation des métiers professionnels, les employeurs du secteur agroalimentaire de Laval font face à de sérieuses difficultés de recrutement. Méconnus et peu valorisés, les métiers liés à l'agriculture et l'agroalimentaire, bien qu'ils n'exigent souvent que peu de compétences de base, connaissent une faible popularité. Celle-ci s'explique de plusieurs façons :

- ♦ Les Lavallois ont un niveau de scolarité supérieur à la moyenne provinciale;
- ♦ La croissance économique que connaît la région depuis plusieurs années rend l'offre d'emploi plus importante que le nombre de chercheurs d'emplois;
- ♦ Les métiers du secteur agroalimentaire ont des exigences physiques plus élevées que d'autres secteurs;
- ♦ Les emplois agricoles ont un caractère saisonnier.

Plus que jamais, l'introduction de l'innovation dans le secteur agroalimentaire apparaît incontournable afin d'améliorer la compétitivité des entreprises dans un contexte de mondialisation des marchés et de pénurie de main-d'œuvre. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport devra se montrer vigilant et anticiper que l'introduction de nouveaux procédés de mécanisation et d'automatisation engendre l'apparition de nouveaux métiers ainsi que le perfectionnement des compétences de la main-d'œuvre actuelle.

Considérant les éléments suivants :

- ♦ Actualisation des programmes d'études;
- ♦ Employeurs peu au fait des ressources en formation continue;
- ♦ Difficulté de recrutement.

Nous recommandons, au chapitre du développement des ressources humaines :

- 12. Offrir les programmes révisés de formation professionnelle du secteur agroalimentaire**
- 13. Informer les employeurs des services et ressources existants en matière de formation continue**
- 14. Promouvoir la valorisation des métiers de l'industrie agroalimentaire afin de faciliter le recrutement**

L'agriculture, l'agroalimentaire et l'environnement

Constats

Agroenvironnement

Dans un contexte d'agriculture périurbaine, l'agriculture est non seulement amenée à produire des denrées, mais également à remplir d'autres fonctions, telles la conservation des sols, la gestion durable des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité. La zone agricole comporte des milieux naturels d'intérêt tels de grandes forêts (Ste-Dorothée avec 205 hectares, St-François avec 577 hectares, Duvernay avec 168 hectares), des milieux humides, des marais ainsi que des écosystèmes forestiers exceptionnels lui permettant d'assumer sa fonction environnementale.

Depuis quelques années, les préoccupations environnementales de la population ont incité le monde agricole à mettre en place des mesures visant à améliorer leurs pratiques, entraînant ainsi la création des clubs-conseils en agroenvironnement.

L'apparition de nouvelles politiques régissant l'eau ainsi que les milieux naturels d'intérêt et s'ajoutant aux normes agroenvironnementales déjà en place, laissent perplexe quant à l'entrave potentielle que ces mesures entraîneront sur la production de denrées. Les effets économiques de nouvelles politiques devraient être mesurés par le gouvernement provincial et non pas par le gouvernement municipal qui doit les appliquer. Le fait que les producteurs lavallois se soient dotés de leur propre club-conseil en agroenvironnement prouve que le milieu est prêt à soutenir une démarche de protection de l'environnement.

Malgré cette volonté, le club-conseil lavallois « Fermes en ville » vit des difficultés de financement étant donné les normes exigées par le programme Prime-Vert (minimum de vingt membres, principe de financement du 70 – 30, etc.). De par la particularité de son agriculture périurbaine, il demeure primordial pour la région de Laval de maintenir son Club-conseil, lequel est en mesure de répondre aux caractéristiques propres à la région (cohabitation entre milieu urbain et milieu agricole, production en serres, production horticole variée).

Considérant les éléments suivants :

- ♦ Impact des politiques de conservation sur la zone agricole;
- ♦ Importance de maintenir le Club-conseil en agroenvironnement « Fermes en ville » à Laval.

Nous recommandons, au chapitre de l'agriculture, l'agroalimentaire et l'environnement :

15. Mesurer les impacts des politiques de conservation sur la zone agricole avant d'en transmettre la responsabilité d'application aux municipalités
16. Octroyer au club-conseil en agroenvironnement de Laval les ressources humaines et financières lui permettant de réaliser pleinement ses mandats

La santé et les préoccupations des consommateurs

Constats

Inégalité des normes d'entrée sur le marché

En matière de sécurité des aliments, le MAPAQ, Santé Canada et l'Agence canadienne d'inspection des aliments ont défini des règles strictes afin d'encadrer, en agriculture comme en agroalimentaire, l'utilisation de produits potentiellement néfastes pour la santé humaine. Cependant, les règles du commerce international, moins contraignantes, permettent l'importation de produits présentant des niveaux de pesticides supérieurs aux limites imposées aux producteurs locaux causant ainsi préjudice à la santé de la population et constituant une concurrence déloyale pour les entreprises de la région.

L'application de technologies de pointe, telles les techniques d'irradiation pour accroître l'innocuité et la durée de conservation des aliments, bien qu'elles suscitent des polémiques, constitue aussi une des inégalités. Certains produits importés au Canada proviennent de pays où de telles technologies sont légales. Il serait opportun que ces technologies soient évaluées par des centres de recherches compétents en la matière. Pour ce faire, Laval possède un atout de taille dans la présence du laboratoire RESALA et de la Chaire de recherche sur les biopesticides à l'INRS-IAF. Une fois l'évaluation complétée, l'uniformisation des règles d'utilisation des technologies de pointe serait de mise.

Étiquetage nutritionnel

L'étiquetage nutritionnel maintenant obligatoire permet aux consommateurs d'être informés sur la nature des produits. Toutefois, il serait souhaitable de simplifier l'information nutritionnelle de manière à ce qu'elle soit plus facilement comprise en permettant de répertorier les éléments constitutifs des produits et, idéalement, distinguer les éléments pouvant avoir des effets pervers sur la santé de ceux pouvant avoir une incidence positive.

Saines habitudes de vie

En 2005, les statistiques démontraient que 58% de la population lavalloise consommait moins de cinq fruits et légumes par jour. Il convient donc d'insister sur les bienfaits d'une consommation accrue de fruits et légumes dans le maintien d'une bonne santé et dans la prévention de maladies comme le diabète, l'obésité et certains cancers. Considérant que

les clientèles (enfants, malades, personnes âgées) des institutions publiques sont particulièrement vulnérables sur le plan de la santé, l'accès à une alimentation saine et équilibrée devrait être favorisé au sein de ces institutions dont les politiques actuelles n'encouragent pas particulièrement la consommation de produits locaux. Toute action visant à améliorer la santé publique devrait nécessairement être envisagée de façon globale. Des stratégies plus complètes, inspirées des approches 0-5-30 ou Villes et villages en santé, favoriseraient la création d'environnements plus propices à l'acquisition de saines habitudes alimentaires.

Les aliments produits localement présentent de nombreux avantages, tant sur le plan de l'environnement que de la santé humaine. En plus de limiter la dépense d'énergie et la pollution liées au transport, l'approvisionnement local donne accès à des aliments cueillis à maturité et qui ont atteint leur plein potentiel nutritionnel. Comme ils voyagent moins, les produits locaux conservent leur fraîcheur et leurs nutriments plus longtemps. En favorisant l'achat local, à la fois par une campagne de sensibilisation grand public et par l'implantation de nouvelles règles alimentaires au sein des institutions publiques, l'État contribuerait à l'adoption de saines habitudes alimentaires au sein de la population. En effet, des consommateurs mieux informés seront plus sensibles à la composition de leurs aliments et leurs exigences plus élevées contribueront à l'autorégulation du marché.

Considérant les éléments suivants :

- ♦ Règles inégales d'entrée sur les marchés;
- ♦ Étiquetage nutritionnel inefficace;
- ♦ Difficulté pour la clientèle des HRI d'avoir accès à des produits sains et locaux.

Nous recommandons, au chapitre de la santé et les préoccupations des consommateurs :

17. Établir des règles uniformes d'entrée des produits québécois et étranger sur notre marché, notamment à l'égard de celles qui fixent les niveaux de résidus de pesticides
18. Soutenir et faciliter l'application de nouvelles méthodes de conservation des aliments afin d'en rehausser la salubrité et l'innocuité
19. Simplifier et uniformiser l'information relative à la valeur des aliments sur les étiquettes, afin de permettre aux consommateurs de faire des choix éclairés en matière de nutrition
20. Étendre les campagnes de promotion et de sensibilisation des consommateurs aux produits régionaux afin d'encourager la consommation d'aliments sains et le développement d'un système agroalimentaire durable
21. Mettre en place des conditions facilitantes pour la réalisation de projets-pilotes d'approvisionnement des réseaux HRI afin d'aider les consommateurs à avoir accès à des produits sains dans les institutions
22. Diminuer la présence de la « malbouffe » dans les institutions publiques telles que les écoles, les hôpitaux et les centres d'hébergement et de soins de longue durée et offrir des alternatives

La ruralité et le développement régional

Constats

Spécificités de l'agriculture périurbaine

L'agriculture lavalloise évolue dans un contexte particulier :

- ♦ Forte densité de population;
- ♦ 30% du territoire appartenant à la zone agricole permanente;
- ♦ Morcellement des terres;
- ♦ Cohabitation des usages agricoles, résidentiels et industriels;
- ♦ Proximité du marché de la Communauté métropolitaine de Montréal (50% de la population du Québec).

Toutefois, bien que le gouvernement ait reconnu les particularités des milieux ruraux, il n'a mis en place aucune politique permettant de supporter l'agriculture en milieu périurbain et ses différentes fonctions. Laval n'étant pas une région rurale ni une région ressource, elle est exclue de cette politique sur la ruralité.

Remembrement des terres

La zone agricole lavalloise présente une problématique de morcellement foncier et de sous-utilisation agricole sur près de 12% de son territoire due au phénomène de spéculation foncière. C'est dans ce contexte qu'Agriculture Laval (AGRIL) a été mis sur pied. Ce dernier est une corporation qui a pour mandat de favoriser le remembrement et la remise en culture des lots morcelés et inexploités de la zone agricole permanente de Laval. L'organisme vise un double objectif : consolider la zone agricole et favoriser le développement économique de Laval. Ainsi, au 31 décembre 2003, cette stratégie avait permis de récupérer près de 700 lots pour une superficie de 40 hectares.

Par ailleurs, les surtaxes imposées par Ville de Laval sur les terres en friche sont insuffisantes pour le remembrement et la remise en exploitation des terres de la zone agricole permanente.

Considérant les éléments suivants :

- ♦ Reconnaissance de la spécificité de l'agriculture périurbaine;
- ♦ Morcellement foncier.

Nous recommandons, au chapitre de la ruralité et du développement régional :

23. Reconnaître la spécificité de l'agriculture périurbaine lavalloise par l'élaboration de programmes particuliers et par la régionalisation des programmes existants
24. Instaurer un fonds dédié à supporter les efforts municipaux pour le remembrement des terres non exploitées dans la zone agricole permanente en milieu périurbain

La gouvernance

Constats

Réseau de services-conseils agricoles

Une entente UPA-MAPAQ sur les services-conseils aux entreprises agricoles a permis de mettre en place le réseau *Agriconseils Montréal-Laval-Lanaudière*. Dans le cadre de cette entente, le MAPAQ et l'UPA s'engagent à joindre leurs forces et leurs ressources, afin de mettre en œuvre, en partenariat, des réseaux régionaux de services-conseils aux entreprises agricoles dans chacune des régions. D'emblée, soulignons que le découpage régional du MAPAQ ne correspond pas aux territoires des régions administratives du Québec. Cette situation a pour conséquence qu'aucun représentant des instances régionales de Laval ne siège au sein du réseau *Agriconseils Montréal-Laval-Lanaudière*, et que par conséquent, il est difficile de témoigner des besoins spécifiques de la région.

En effet, le conseil d'administration du réseau régional est composé de neuf membres nommés en majorité par l'UPA dudit territoire et ayant au moins un représentant du MAPAQ, un représentant de La Financière, un représentant nommé par l'assemblée des conseillers et un représentant d'un organisme du milieu. Cet organisme est désigné par le MAPAQ et l'UPA. La région de Laval faisant partie du réseau de la région Montréal-Laval-Lanaudière, les CRÉ de Laval, de Lanaudière et de Montréal ont été sollicités afin de convenir d'une personne pour représenter les trois régions, ce qui ne tient aucunement compte des instances décisionnelles des régions ni de l'organisation de la concertation en région. De plus, à cette difficulté s'ajoute que la région est définie « Montréal-Laval-Lanaudière », alors que les agriculteurs font partie de la Fédération Outaouais-Laurentides. Cette situation fait en sorte de générer plusieurs frustrations dans le monde agricole lavallois, lequel réclame depuis longtemps un réseau de services-conseils sur la base de la région administrative et dédié aux particularités de l'horticulture maraîchère et ornementale de Laval.

Entente spécifique de régionalisation

Depuis 1998, les ententes spécifiques ont été reconnues comme des outils visant à adapter l'action gouvernementale aux réalités des régions. Jusqu'à maintenant, deux ententes spécifiques en matière de développement agroalimentaire ont été négociées et signées par la région de Laval. Nonobstant le fait que le processus de négociation de ces ententes s'est révélé long et ardu, nous avons pu constater que le MAPAQ ne semble pas disposer de budget additionnel pour injecter dans le cadre de la signature d'ententes spécifiques visant l'harmonisation des actions en matière de développement agroalimentaire, autre que les sommes qui sont déjà consenties par celui-ci à la région dans le cadre des programmes *Concertation* et *Appui au développement agroalimentaire* en région.

Venant tout juste de procéder à la signature de la deuxième entente spécifique en matière de développement agroalimentaire dans la région de Laval, nous soulignons toutefois l'effort consenti par le ministère en accordant à la région, une somme additionnelle de 25 000 \$ pour documenter la problématique de l'agriculture périurbaine, problématique mise de l'avant depuis de nombreuses années par les différents acteurs de la région.

Ainsi donc, alors que les ententes se définissent comme une opportunité de mettre en commun des ressources et adapter l'action gouvernementale aux particularités et priorités de la région, ces ententes n'ont permis ni de « dénормer », ni d'adapter quelque programme que ce soit à la réalité agroalimentaire de la région. De plus, soulignons que les acteurs lavallois déplorent également que le MAPAQ s'adresse peu aux structures régionales pour recueillir des avis quant à l'organisation de ses services ou le

redéploiement de ceux-ci sur le territoire québécois. La mise en place des réseaux *Agriconseils* en est un exemple éloquent, tel qu'explicité plus haut.

Pourtant, il nous semble que les « ententes spécifiques » sont véritablement des outils qui pourraient nous permettre d'intégrer l'ensemble des acteurs du développement socio-économique d'une région dans le but d'assurer le développement d'un secteur agroalimentaire durable.

Groupes de représentation

Au fil des ans, le secteur agroalimentaire s'est doté de groupes de représentation afin de défendre les intérêts spécifiques de chacun des maillons de la chaîne agroalimentaire. Toutefois, il appert que les acteurs terrains de chacun de ces sous-segments, qu'ils soient entreprises ou producteurs, ont de moins en moins l'opportunité de s'exprimer au sein de ces groupes de représentation afin de mettre en place des solutions novatrices adaptées aux différentes problématiques rencontrées.

Considérant les éléments suivants :

- ♦ Inéquation entre les territoires du MAPAQ, de l'UPA et de la région administrative;
- ♦ Inadaptation des programmes du MAPAQ avec les besoins de la région;

Nous recommandons, au chapitre de la gouvernance régionale :

25. Doter chaque région administrative de son propre réseau de services-conseils
26. Alléger le processus de négociation des Ententes spécifiques et utiliser cet outil afin de « dénormer » les programmes et adapter l'action gouvernementale aux réalités agroalimentaires de la région
27. Rendre volontaire l'adhésion à tout groupe de représentation et faire une plus grande place aux instances de concertation régionale pour tout avis concernant le développement du secteur agroalimentaire.

Annexe 1 – Synthèse des recommandations

- 1. Consolider la mission des Tables de concertation agroalimentaire régionales afin qu'elles puissent intégrer à leur mission la pérennité du système agroalimentaire de leur région respective et en conséquence octroyer à celles-ci les ressources financières suffisantes afin qu'elles puissent assumer pleinement l'ensemble de leur mission.**
- 2. Instaurer des programmes d'aide à la commercialisation, à la promotion et à l'innovation permettant de développer le secteur horticole.**
- 3. Retourner une partie des taxes de vente perçue sur la vente de produits d'horticulture ornementale aux organismes de promotion et de commercialisation de ce secteur afin qu'ils fassent la promotion des produits horticoles auprès du public.**
- 4. Instaurer des mesures pour valoriser et consolider la zone agricole périurbaine, afin de décourager la spéculation foncière.**
- 5. Soutenir les initiatives de sensibilisation des consommateurs aux bienfaits, économiques, sociaux et environnementaux de leurs achats de produits locaux.**
- 6. Adapter le programme de Fonds de développement de la transformation alimentaire (FDTA) afin qu'il puisse soutenir les projets d'investissement de toute taille et les entreprises souhaitant débiter des opérations de transformation.**
- 7. Agir de façon équitable en offrant aux entreprises de transformation alimentaire de Laval, les mêmes programmes d'aide à l'expansion que dans les autres territoires du Québec.**
- 8. Soutenir l'introduction de l'innovation dans le secteur de la transformation alimentaire afin de la rendre compétitive.**
- 9. Instaurer une campagne de promotion et de sensibilisation des consommateurs aux produits régionaux afin d'encourager l'achat local et inciter les marchands à offrir des produits locaux.**
- 10. Mettre en place des conditions facilitantes pour la réalisation de projets-pilotes d'approvisionnement des réseaux HRI afin d'aider les producteurs et transformateurs locaux à pénétrer ces marchés.**
- 11. Maintenir le soutien financier accordé aux services d'accompagnement à l'exportation (ORPEX) dans chacune des régions du Québec ainsi qu'au Groupe Export agroalimentaire Québec-Canada.**
- 12. Offrir les programmes révisés de formation professionnelle du secteur agroalimentaire.**
- 13. Informer les employeurs des services et ressources existants en matière de formation continue.**
- 14. Promouvoir la valorisation des métiers de l'industrie agroalimentaire afin de faciliter le recrutement.**
- 15. Mesurer les impacts des politiques de conservation sur la zone agricole avant d'en transmettre la responsabilité d'application aux municipalités.**

16. Octroyer au club-conseil en agroenvironnement de Laval les ressources humaines et financières lui permettant de réaliser pleinement ses mandats.
17. Établir des règles uniformes d'entrée des produits québécois et étranger sur notre marché, notamment à l'égard de celles qui fixent les niveaux de résidus de pesticides
18. Soutenir et faciliter l'application de nouvelles méthodes de conservation des aliments afin d'en rehausser la salubrité et l'innocuité.
19. Simplifier et uniformiser l'information relative à la valeur des aliments sur les étiquettes, afin de permettre aux consommateurs de faire des choix éclairés en matière de nutrition.
20. Étendre les campagnes de promotion et de sensibilisation des consommateurs aux produits régionaux afin d'encourager la consommation d'aliments sains et le développement d'un système agroalimentaire durable.
21. Mettre en place des conditions facilitantes pour la réalisation de projets-pilotes d'approvisionnement des réseaux HRI afin d'aider les consommateurs à avoir accès à des produits sains dans les institutions.
22. Diminuer la présence de la « malbouffe » dans les institutions publiques telles que les écoles, les hôpitaux et les centres d'hébergement et de soins de longue durée et offrir des alternatives
23. Reconnaître la spécificité de l'agriculture périurbaine lavalloise par l'élaboration de programmes particuliers et par la régionalisation des programmes existants.
24. Instaurer un fonds dédié à supporter les efforts municipaux pour le remembrement des terres non exploitées dans la zone agricole permanente en milieu périurbain.
25. Doter chaque région administrative de son propre réseau de services-conseils.
26. Alléger le processus de négociation des Ententes spécifiques et utiliser cet outil afin de « dénormer » les programmes et adapter l'action gouvernementale aux réalités agroalimentaires de la région.
27. Rendre volontaire l'adhésion à tout groupe de représentation et faire une plus grande place aux instances de concertation régionale pour tout avis concernant le développement du secteur agroalimentaire.

Annexe 2 – Présentation de la TCAAL

La Table de concertation agro-alimentaire de Laval (TCAAL) est un organisme à but non lucratif qui a été créé en avril 1998, ayant pour mission de développer l'industrie et de soutenir l'entrepreneuriat agroalimentaire en améliorant la compétitivité des entreprises et leur positionnement. La TCAAL vise à favoriser et à consolider la concertation régionale, tout en valorisant le potentiel du secteur agroalimentaire lavallois. La TCAAL est composée de représentants de l'ensemble du secteur agroalimentaire ainsi que d'intervenants gouvernementaux appelés à jouer un rôle dans le développement économique de ce secteur.

La Table de concertation agroalimentaire de Laval (TCAAL) a réalisé, en juin 2004, le *Plan stratégique de développement agroalimentaire dans la région de Laval 2004-2007*, dans le but d'orienter efficacement les intervenants et permettre d'accentuer le dynamisme économique de tout le secteur agroalimentaire de Laval. Ce plan identifie six stratégies :

- Stimuler la recherche et l'innovation, la formation et la commercialisation par la mise en place d'activités de concertation des joueurs de l'industrie
- Créer un comité de recherche et d'innovation regroupant des producteurs agricoles, des transformateurs agroalimentaires et des ressources spécialisées
- Développer un positionnement commun à l'ensemble des initiatives de promotion agroalimentaires de Laval
- Mettre en place un mécanisme de maillage entre producteurs agricoles et transformateurs agroalimentaires sans relêve et des candidats potentiels à la relève
- Provoquer la mise en place d'ateliers de formation et de perfectionnement adaptés aux besoins des producteurs agricoles et des transformateurs agroalimentaires
- Mettre en place une agence de distribution pour regrouper l'offre de Laval

La réalisation du plan stratégique est présentement en cours. Elle accuse toutefois du retard au niveau de certains axes, les démarches permettant d'amorcer les initiatives s'étant avérées très longues.

Dans le but d'approfondir la stratégie concernant la recherche et l'innovation, la TCAAL a adopté un plan d'action spécifique pour la R&D et l'innovation qui vise à renforcer, développer et rendre plus concurrentiel le secteur agroalimentaire de la région. Le plan identifie quatre stratégies et douze actions spécifiques.

Annexe 3 – Présentation de la CRÉ DE LAVAL et de la CRDL

Mission de la Conférence régionale des élus de Laval (CRÉ DE LAVAL)

La Conférence régionale des élus de Laval (CRÉ DE LAVAL) a été instituée dans le cadre de la Loi sur le ministère du développement économique et régional et de la Recherche (MDERR). Elle est, pour la région de Laval, l'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement régional. Chaque conférence régionale des élus a principalement pour mandat de favoriser la concertation des partenaires de sa région, d'établir un plan quinquennal de développement et de donner, le cas échéant, des avis au ministère sur le développement de la région.

La Conférence régionale des élus de Laval peut conclure également avec les ministères et organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes spécifiques pour l'exercice des pouvoirs et des responsabilités découlant de l'entente conclue entre le ministre et la Conférence régionale des élus.

Défini dans le cadre de la Loi, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de la région administrative de Laval est composé de tous les membres du conseil municipal de la Ville de Laval; les députés de l'Assemblée nationale issus des circonscriptions de Laval peuvent participer, sans droit de vote, aux délibérations de la Conférence.

Mandat de la Commission régionale de développement de Laval

Conformément à une disposition de la Loi sur le MDERR, la Conférence régionale des élus de Laval s'est dotée d'un mécanisme de concertation par la création de la Commission régionale de développement de Laval. Constituant un forum d'échanges intersectoriels permanent sur les grandes orientations régionales dans tous les secteurs d'activités, ce comité a pour mandat de contribuer aux travaux de la CRÉ de LAVAL en regard de ses différents mandats, notamment dans le cadre de toute consultation régionale pour tout dossier d'intérêt régional et dans le cadre de l'élaboration du plan quinquennal de développement.

La Commission regroupe 24 personnes, dont les sept membres du comité exécutif de la CRÉ de LAVAL, les cinq députés lavallois siégeant à l'Assemblée nationale et 12 personnes issues des regroupements sectoriels accrédités par la CRÉ de LAVAL.

Membres de la Commission régionale de développement de Laval

NOMS DES MEMBRES / TITRES		ORGANISMES / *Secteur / **Division
MUNICIPAL		
1	VAILLANCOURT, Gilles Président de la CRÉ de LAVAL	Maire et Préfet de la MRC * Ville de Laval
2	BOILEAU, André Vice-président du comité exécutif Vice-président de la CRÉ de LAVAL	Ville de Laval * Ville de Laval
3	HILL LAROCQUE, Lucie Conseillère municipale Secrétaire trésorier de la CRÉ de LAVAL	Ville de Laval * Ville de Laval
4	ANGELOPOULOS, Basile Membre du comité exécutif Membre de l'exécutif de la CRÉ de LAVAL	Ville de Laval * Ville de Laval
5	FRADET, Benoît Membre du comité exécutif Membre de l'exécutif de la CRÉ de LAVAL	Ville de Laval * Ville de Laval
6	GUERTIN, Jocelyne Membre du comité exécutif Vice-présidente de la CRÉ de LAVAL	Ville de Laval * Ville de Laval
7	LÉGARÉ, Francine Conseillère municipale Membre de l'exécutif de la CRÉ de LAVAL	Ville de Laval * Ville de Laval
SECTEUR À VOCATION ÉCONOMIQUE		
8	BÉDARD, Jean-Louis Président	Tourisme Laval, ** Tourisme
9	LACROIX, Gilles Président	Table de concertation agroalimentaire de Laval ** Agroalimentaire
10	BUSSIÈRES, Louise Administratrice	Laval Technopole, ** Corporation de dév. économique
11	TALBOT, Raymond Président	Chambre de commerce et de l'industrie de Laval * à vocation économique
SECTEUR DES ORGANISMES INSTITUTIONNELS ET DISPENSATEURS DE SERVICES		
12	CHARBONNEAU, Francine Présidente	Conférence régionale en éducation ** Éducation
13	SAUVÉ, Monique Administratrice	Conseil régional des partenaires du marché du travail ** Développement de la main-d'oeuvre
14	MÉNARD, Mireille Présidente du CA	Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et des services sociaux de Laval ** Santé
15	RANGER, Marc Conseiller syndical – SCLP	Conseil régional FTQ Montréal métropolitain ** Syndicalisme
SECTEUR DES ORGANISMES ASSOCIATIFS ET COMMUNAUTAIRES		
16	GIRARD, Sonia Administratrice	Corporation de développement communautaire de Laval ** Promotion d'org. comm. Portée sociale
17	TREMBLAY, Yves Membre	Conseil de la culture ** Promotion de la culture
18	MCNEIL, Lucie Administratrice	Conseil régional de l'environnement de Laval ** Promotion de l'environnement
19	CHAMPAGNE, Catherine Présidente du Forum Jeunesse Laval	Forum Jeunesse Laval
OBSERVATEURS*		
20	COURCHESNE, Michelle Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Ministre de la Famille, Ministre responsable de la région de Laval, Députée de Fabre	Bureau de comté de Fabre
21	AUCLAIR, Vincent Député de Vimont	Bureau de comté de Vimont
22	CLERMONT, Maurice Député de Mille-Îles	Bureau de comté de Mille-Îles
23	PAQUET, Alain Député de Laval-des-Rapides	Bureau de comté de Laval-des-Rapides
24	OUELLETTE, Guy Député de Chomedey	Bureau de comté de Chomedey

Annexe 4 – Organismes ayant participé à la consultation

- Table de concertation agro-alimentaire de Laval
- CRÉ DE LAVAL et sa Commission régionale de développement de Laval
- LAVAL TECHNOPOLE
- Centre local de développement (CLD) de Laval
- Ville de Laval
- Agence de la santé et des services sociaux de Laval
- Forum Jeunesse Laval
- Laval en Fleurs
- HORTIPARC
- Centre de formation horticole de Laval
- Collège Montmorency
- INRS – Institut Armand-Frappier, laboratoire RESALA
- Gilles Lacroix, producteur
- Robin Blanchet, transformateur
- François Lemieux, producteur